

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté municipal relatif au renouvellement des fosses du cimetière catholique.

Arrêté municipal fixant le prix de vente du pain.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Nos blessés.

**LE PORT DE MONACO :**

Extrait du supplément commercial du journal The Times.

**ÉTUDES HISTORIQUES :**

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Commission Intercommunale,

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 11 Juillet 1909 ;

Considérant que l'emplacement actuel affecté aux sépultures des adultes va être complètement épuisé ;

**Arrêtons :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée à procéder au renouvellement des fosses faites dans le carré du Cimetière Catholique (Côté Ouest de la Chapelle) et datant du 1<sup>er</sup> Janvier 1910 au 7 Septembre 1911.

ARTICLE 2. — Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le cimetière sur l'emplacement à renouveler sont avisées qu'elles doivent les faire enlever dans le délai d'un mois à partir du jour de la publication du présent Arrêté.

Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles puis détruits.

Monaco, le 4 Septembre 1917.

VU ET APPROUVÉ :  
Le Ministre d'État,  
E. FLACH.

Le Président de la Commission  
Intercommunale P. I.,  
LOUIS DE CASTRO.

Nous, Président de la Commission Intercommunale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 11 Juillet 1909 ;

Vu notre Arrêté en date du 6 Août 1917 ;

Considérant que le prix de la farine a sensiblement augmenté ;

**Arrêtons :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le prix de vente du pain à partir de ce jour est porté à 0 fr. 675 le kilog. il sera alternativement de 0 fr. 70 le kilog. la première quinzaine et de 0 fr. 65 la quinzaine suivante.

La première quinzaine finira le 15 septembre 1917.

ARTICLE 2. — Toutes les autres dispositions

de notre Arrêté en date du 6 août 1917 sont maintenues.

Monaco, le 4 septembre 1917.

VU ET APPROUVÉ :  
Le Ministre d'État,  
E. FLACH.

Le Président de la Commission  
Intercommunale P. I.,  
LOUIS DE CASTRO.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Le Sapeur-Pompier Féraud, mobilisé au 88<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie lourde, a été blessé le 20 août dernier au bois d'Avocourt d'un éclat d'obus au pied gauche. Il est en traitement à l'Hôpital Militaire de Vichy, bâtiment A, salle 44.

**LE PORT DE MONACO**

D'une étude très documentée que le grand journal anglais *Le Times* consacre, dans son supplément commercial, aux ports du littoral méditerranéen, nous extrayons le passage suivant concernant le port de Monaco :

... Bien qu'il soit proposé de réaliser la ligne suggérée Anvers-Nice, en construisant un petit embranchement de Nice au port de Villefranche, ce port offre un grand inconvénient comparé à celui de Monaco. C'est en effet plutôt une rade qu'un port, et quoiqu'il possède de nombreux avantages naturels au point de vue espace et de l'abri et qu'il ne soit pas dépourvu de facilités pour le transport des passagers et des cargaisons, il ne convient pas pour la réception des bateaux d'une certaine grandeur.

Le port de Monaco est mieux développé et il a incontestablement le droit de prétendre être le plus grand, le plus sûr, le mieux équipé et le plus convenable des ports marchands entre Marseille et Gênes. Complètement protégé par deux digues, d'une longueur de 550 pieds chacune, avec une entrée large de 328 pieds, il a une superficie de 44 arpents (ou demi-hectares). Il possède deux quais, le quai sud ou port marchand d'une longueur de 1345 pieds, longeant une profondeur uniforme égale d'eau qui atteint 26 pieds. Pour les marchandises, le quai a une largeur de 3 arpents 1/2.

Le port est relié à la ligne P.-L.-M. (gare de Monaco) par un tunnel qui traverse le rocher de Monaco et les cargaisons peuvent être déchargées du bateau sur les wagons et des wagons sur le bateau. Aucun autre port entre Gênes et Marseille ne peut offrir les mêmes facilités pour le maniement des cargaisons. Trois ou quatre steamers marchands d'un tirant d'eau de 24 pieds peuvent être casés en même temps le long du quai, et les steamers d'un grand tirant, au milieu du port où la profondeur atteint 80 pieds. Les grands paquebots transatlantiques, lorsqu'ils cessèrent de visiter Villefranche, firent de Monaco leur port d'arrivée ; ils furent accommodés en dehors des digues, où il y a de bons ancrages dans presque toutes les eaux, même pour le plus grand navire actuellement à flot.

**ÉTUDES HISTORIQUES****LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

(Suite)

Biographie du Prince Florestan.  
Sa vie d'amateur d'art (1816-1841).

A la date de 1822 nous voyons que Villet, libraire, a vendu à Florestan plusieurs volumes. Sur une note figurent les Oeuvres de Corneille, un Dictionnaire de Musique, un ouvrage intitulé : *De l'Opéra en France*, pour le prix de 50 fr. 30 ; une autre note se rapporte à la fourniture de belles éditions de Molière, de Racine et de Rousseau, coûtant 131 fr. 95. Chez le même libraire, il achète les œuvres complètes de Voltaire, en 61 volumes, pour 59 fr. 45. Il enrichissait ainsi sa bibliothèque d'une édition uniforme de son auteur favori dont il n'avait possédé jusqu'alors que des volumes de différents formats. Voltaire était son livre de chevet, si tant est que les proportions de l'œuvre permettent d'employer cette expression autrement qu'au figuré. Il le lisait et le relisait, y trouvant toujours de nouvelles délices ; il pouvait réciter de mémoire de larges morceaux tirés des tragédies, épitres, satires et autres poésies du prodigieusement fécond écrivain. Les sentences ou maximes philosophiques répandues dans ces vers formaient sa règle de vie ; il les citait volontiers avec des intonations admiratives.

On a conservé au dépôt des Archives de Monaco un curieux tableau qu'il avait fait exécuter pour le tenir suspendu devant ses yeux dans son cabinet de travail. Sous un grand titre : *Au défenseur de Calas*, sont alignés, inscrits en lettres dorées, des vers-maximes tirés des œuvres de Voltaire.

Il embellissait sa bibliothèque en même temps qu'il l'augmentait. En cette même année 1822, il faisait relier par le libraire Villet toute une série de volumes, travail pour lequel il a payé une note de 333 francs. Dans la liste des ouvrages alors reliés figurent les *Annales du Théâtre Italien* et l'*Histoire du Théâtre Français*.

De 1823, une note de Lenoir, marchand d'estampes, quai Malaquais, s'applique à l'achat par Florestan de divers tableaux. Citons en quelques-uns : *L'Amour et Psyché*, 32 francs ; *La Belle Jardinière*, par Couveau, 33 francs ; le portrait de M. David, encadré, 14 francs ; Leonidas, 100 fr. En plus, une bordure à palmettes pour encadrer Leonidas, 40 francs. Un peu plus tard, le même Lenoir fournit une autre note pour la vente d'une épreuve avant la lettre des *Sabines*, par Massard, au prix de 100 francs et il ajoute l'encadrement à palmettes dudit tableau qu'il fait payer 45 francs.

En 1825, Dupart, libraire, lui envoie une note

de 400 francs de livres dans la liste desquels nous voyons figurer les quatorze premières livraisons de la Bibliothèque Dramatique.

A la même époque, un autre libraire, Ponthieu, lui envoie un globe terrestre coté 27 francs ; une première note de livres s'élevant à 241 francs et une seconde note d'autres livres pour un total de 474 francs ; nous y voyons figurer le théâtre de Casimir Delavigne et deux volumes des Costumes du Théâtre.

Encore en cette année 1825, Lenoir réunit sur une seule note les titres de quelques estampes qu'il lui a livrées pour le prix de 103 francs. Y sont désignées : une épreuve de la *Bataille d'Austerlitz*, pour 45 francs et une épreuve du *Triomphe de Trajan* pour 25 francs.

De 1826, reste une note portant une dépense plus élevée, et que nous indiquerons ici bien qu'elle n'ait aucune relation avec l'art : elle donne quittance à Florestan d'une somme de 2.545 fr. pour achat d'une voiture.

Une note de 1827 montre qu'il ne se bornait pas à orner son cabinet de tableaux. En effet, il acheta alors chez Bizet, pour le prix de 550 fr. deux statuettes en bronze avec socles en marbre, formant pendant, l'une, représentant Molière, l'autre Racine. Il affirmait ainsi son culte pour ces grands créateurs de théâtre. Bien qu'aucune indication n'en subsiste, il a dû se procurer une effigie de valeur au moins égale de Corneille et de Voltaire et compléter la symétrie des quatre génies dramatiques pour lesquels il professait une égale admiration.

De la même année, subsistent des notes d'œuvres d'art achetées chez son fournisseur habituel, Lenoir. Sur une première, s'élevant à 200 francs, sont indiqués un portrait de Napoléon, une tête d'odalisque, deux lithographies d'après Fragonard. D'autres mentionnent le *Serment des Horaces*, de David, encadré, 65 francs ; les *Adieux de Bonaparte*, 150 francs.

Une note de 1828 montre qu'il pouvait satisfaire son goût pour les beaux livres, goût si coûteux, ainsi que le savent tous les bibliophiles. Le libraire Ponthieu lui fait en une fois une fourniture de 641 francs où nous relevons les œuvres de Corneille en 12 volumes cotés 110 francs ; une édition illustrée de Don Quichotte, 85 francs ; J.-J. Rousseau en 21 volumes, 170 francs et les œuvres de La Fontaine cotées 110 francs, — si c'était l'édition illustrée par Oudry on peut ajouter qu'il avait profité d'une excellente occasion.

A la même époque, Lenoir lui envoyait diverses estampes, parmi lesquelles une reproduction de Greuze, une autre de Vanloo, un portrait d'Adrienne Lecouvreur, le tout accompagné d'une note de 113 francs.

Il continuait non seulement à embellir, mais à mieux meubler son cabinet de travail, qui était l'endroit du monde où il se plaisait le plus. C'est ainsi qu'en cette année 1828 nous lui voyons acheter aux Galeries Boufflers une table ministre en acajou pour le prix de 800 francs.

Nous arrêtons cette nomenclature, qui ne peut être complète, toutes les notes de ce genre n'ayant pu être conservées et tous les achats directs de livres et d'œuvres d'art n'ayant pas nécessairement une note correspondante. En citant quelques exemples d'acquisitions, année par année, il nous suffit d'avoir démontré que Florestan a pu constamment, dans cette période

de sa vie, satisfaire son goût de collectionneur, — ce qui constitue le superflu par excellence auquel on ne sacrifie qu'après le nécessaire assuré.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

### MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

Par suite du retard apporté par un journal dans l'insertion convoquant l'Assemblée Générale extraordinaire pour le 18 septembre, cette assemblée est remise au vendredi 28 septembre, à 10 heures du matin, au Siège social.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Remplacement du Conseil d'Administration ;
- 2° Nomination d'Administrateurs ;
- 3° Fixation des jetons de présence des Administrateurs ;
- 4° Lecture du rapport du Commissaire du Gouvernement et du rapport des Commissaires sur les comptes du dernier exercice social ;
- 5° Approbation des comptes et du bilan de cet exercice ; quitus à qui de droit, s'il y a lieu ;
- 6° Démission ou retrait de mandat des trois Commissaires, s'il y a lieu ;
- 7° Désignation des Commissaires et fixation de leur rémunération ;
- 8° Question du Directeur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## BAINS DE MER DE MONACO PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h.  $\frac{1}{2}$  du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile  
dessert l'Etablissement  
et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino

## PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur  
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO  
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM  
Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets Dentifrices.  
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.  
**EXTRAIT DE CANTHARIDES**  
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

### L'Édition 1918 du DIDOT-BOTTIN

Le *DIDOT-BOTTIN* procède dès maintenant à la mise à jour de sa prochaine édition « 1918 », toute indiquée pour préparer l'*Après Guerre*.

Pour tous les Changements, Rectifications, Souscriptions et Annonces : s'adresser à M. F. HAUET, seul Représentant, Avenue de la Gare, 58, à NICE (Alpes-Maritimes).

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

### BULLETIN DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 53.797.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 001.115.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n<sup>o</sup> 120.485.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38.390, 41.515, 41.761 et 48.337.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 53.397.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.